

Fiche de présentation de l'enquête annuelle de production (EAP) pour examen d'opportunité

1) Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle de production (EAP) ; il s'agit d'une enquête annuelle dont la première réalisation aura lieu en 2009 et concernera des données relatives à l'année 2008.

2) Services producteurs

Le maître d'ouvrage de cette enquête est le Sessi. Elle s'inscrit dans le dispositif d'ensemble de fusion des statistiques annuelles sur l'industrie (Fusain), qui est le volet « industrie » du projet Resane.

3) Service réalisant la collecte

Le Sessi réalisera la collecte de l'EAP. Les organismes professionnels seront, s'ils le souhaitent, partenaires de l'opération ; ils seront associés à la phase de conception du questionnement et à son évolution annuelle, notamment en ce qui concerne les évolutions de la nomenclature de produits, mais ne participeront pas à la collecte.

4) Historique de l'enquête

Cette enquête est nouvelle mais se substitue à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), à l'enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI), complément de l'EAE sur les petites entreprises conduites par l'Insee tous les quatre ou cinq ans et à la plupart des enquêtes annuelles de branche (EAB). Elle vise à combiner les points forts de ces opérations pour améliorer la qualité des données produites, tant en termes de ventilation par branche de l'activité des entreprises qu'en termes de données fines sur la production industrielle, pour ce qui concerne les entreprises d'une taille importante, ou en matière de couverture du champ des très petites entreprises. Elle s'inscrit dans le dispositif d'ensemble Resane.

Un des objectifs principaux de ce programme étant l'allègement de la charge de réponse des entreprises via une large mobilisation des sources administratives, toutes les données jusqu'alors collectées dans les EAE ou les EAB et qui sont, de fait, déjà disponibles dans l'administration, notamment fiscale, ne feront plus l'objet d'une enquête statistique.

Simultanément, le programme Resane, toujours avec son objectif d'allègement de la charge de réponse, a été l'occasion de réexaminer la plupart des autres questions de l'EAE et de l'EAB sous le double angle d'une part du besoin réel de disposer annuellement de ces données, et d'autre part de la capacité des entreprises à y répondre de sorte que les statistiques atteignent le niveau de qualité souhaité. Cet examen a conduit à supprimer des questions usuellement posées dans les EAE bien que ne faisant pas double emploi avec une autre source administrative.

5) Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ne s'agissant pas d'une reconduction stricto sensu, un tel bilan ne peut être présenté.

La conception d'ensemble de l'EAP repose cependant sur deux enseignements majeurs tirés de l'EAE et de l'EAB :

- l'interrogation sur la ventilation en branche de l'activité, telle que conduite dans l'EAE, est difficile à comprendre pour les entreprises industrielles, qui ont parfois des difficultés à bien positionner leurs activités dans le cadre des classes de la NAF. De ce point de vue,

l'interrogation en produit de l'EAB, plus proche du langage habituel des entreprises est mieux comprise ;

- le découpage des activités de l'entreprise entre plusieurs enquêtes, telle qu'elle résulte de la manière de conduire l'EAB, ne permet pas de s'assurer que l'entreprise a complètement ventilé son chiffre d'affaires total, et ne permet probablement pas de bien distinguer ce qui est vente de sa propre production de ce qui relève d'une activité de négoce (en complément de gamme, par exemple). De ce point de vue, l'interrogation de l'EAE, qui considère bien l'entreprise comme un tout, apparaît plus performante.

Plus généralement la définition du programme Resane repose sur le bilan du système actuel d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise. Les allègements mentionnés au paragraphe précédent témoignent de la volonté de supprimer toute question pour laquelle la qualité de réponse des entreprises a été finalement jugée insuffisante ou dont l'utilisation n'a pas été considérée comme suffisamment large.

6) Objectifs généraux de l'enquête et des résultats produits

Comme sa filiation l'indique, l'EAP a deux objectifs majeurs :

- repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaire en branche, et en déduire leur activité principale (APE). Cet objectif est premier tout d'abord en ce qu'il conditionne le bon classement sectoriel des entreprises et par conséquent la qualité des statistiques sectorielles. Ensuite, il conditionne un bon passage secteur/branches, sur lequel repose l'élaboration des comptes nationaux de la France. Il s'inscrit dans le cadre de Resane et, pour cet objectif, l'EAP est le pendant pour les secteurs industriels de l'ESA que mènera l'Insee sur les autres secteurs ;
- fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcom, mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.

L'EAP fournira aussi, dans le cadre de Resane, une description de l'impact des restructurations sur la production des entreprises.

7) Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête EAP est un élément du nouveau système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) ; il est donc difficile d'examiner l'intérêt de l'EAP indépendamment du système d'ensemble ; il en va ainsi de l'observation des branches des entreprises (premier objectif de l'EAP) qui ne donnera pas nécessairement lieu à publication sous cette forme, mais qui demeure indispensable au classement sectoriel des entreprises, et donc à l'élaboration des statistiques sectorielles et permet des analyses précises de la diversification des activités au sein d'une même entreprise.

Pour ce qui concerne le deuxième objectif de l'EAP (connaissance fine des productions par produit, traitement adéquat des opérations de sous-traitance et de revente en l'état, ...), il relève du règlement européen PRODCOM, mais permet de répondre aussi à des attentes d'utilisateurs nationaux, notamment les organisations professionnelles. Il permet aussi de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (base de sondage) et recalculer les données permettant de calculer les indices conjoncturels comme l'indice de la production industrielle ou l'indice de commandes.

8) Place dans le dispositif statistique

L'EAP est un élément du futur système Fusain, partie « industrie » du système Esane, qui sera au cœur de la statistique d'entreprise, comme l'étaient précédemment les EAE, Suse (système unifié d'entreprise) et le SIE (système intermédiaire d'entreprise) auxquels Esane se substituera.

9) Insertion dans le système d'information Esane

Comme déjà souligné à différentes reprises, l'enquête EAP est un élément du système Esane qui combinera l'utilisation de plusieurs sources administratives à celle de l'enquête statistique EAP. Toutefois, l'avis d'opportunité, objet de cette fiche, ne concerne que l'enquête EAP et non Fusain ou le système Esane dans son ensemble.

10) Cible de l'enquête

L'unité statistique sera l'entreprise, au sens économique du terme. Pour l'essentiel cette notion d'entreprise correspond à celle de société juridique. Dans le cas de sociétés qui sont filiales d'un groupe, cette correspondance ne vaudra pas toujours : dans de nombreux cas en effet, la notion économique d'entreprise correspond à un ensemble de filiales définissant généralement une branche opérationnelle (plus précisément la partie française de cette branche opérationnelle). Pour toute précision supplémentaire sur ce point, on pourra se reporter au projet de rapport du groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles d'entreprise fondées sur les groupes (disponible sur le site du Cnis).

Le nombre d'unités enquêtées chaque année sera compris entre 35 000 et 45 000, soit un nombre d'enquêtes inférieur à celui des opérations auxquelles l'EAP se substitue.

11) Champ de l'enquête

Il s'agit des secteurs économiques de l'industrie (sections B à E de la future Naf révision 2) hors industries agro-alimentaires. Toutes les tailles d'entreprise employant au mois un salarié sont dans le champ de l'enquête.

12) Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique sera la France entière. Cependant, pour les premières années, l'enquête sera limitée à la France métropolitaine, les DOM faisant alors l'objet d'une enquête à part pour ce qui concerne la ventilation de l'activité en branches.

13) Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera définie comme l'est aujourd'hui celle des EAE ; seuls les outils mis en œuvre différeront, le programme Resane ayant notamment prévu de mettre en place un répertoire statistique duquel sera annuellement extraite la base de sondage. Le Sessi se calera sur ce répertoire commun pour définir les entreprises relevant de l'EAP et non de l'ESA.

Pour les entreprises relevant de l'ESA et ayant des branches industrielles significatives, et dont l'observation en produit serait nécessaire pour assurer une bonne qualité des données notamment PRODCOM, le dispositif EAB actuel, mais articulé avec l'ESA, sera maintenu. Cela ne devrait concerner que quelques centaines d'entreprises.

La stratégie d'interrogation est encore en cours d'élaboration. Les grands principes sont cependant arrêtés : la collecte sera exhaustive pour les entreprises contribuant de manière

significative au chiffre d'affaires de chaque secteur, pour les autres, une collecte par rotation sur plusieurs années sera mise en place. Dans le cas de populations nombreuses et homogènes au regard des objectifs de l'enquête (et notamment sur la ventilation de la production à un niveau fin), une observation par échantillonnage des entreprises contribuant le moins au chiffre d'affaires des secteurs pourra être envisagée.

14) Mode de collecte

Comme pour l'EAE et l'EAB, il s'agira d'une enquête postale. Toutefois, les entreprises auront systématiquement la possibilité de répondre par Internet.

15) Date et périodicité de la collecte

Il s'agit d'une collecte annuelle qui sera effectuée entre la fin de l'année n-1 et la fin du premier semestre n pour la partie nécessaire pour couvrir 90 % du chiffre d'affaires de chaque secteur, et de façon décalée (au deuxième semestre de l'année n pour l'essentiel) pour la partie conduite par rotation et destinée à mettre à jour les caractéristiques structurelles (ventilation en pourcentage de l'activité en branche et en produit) des plus petites entreprises (en termes de contribution au chiffre d'affaires du secteur).

16) Contraintes imposées à l'enquête

Aucune

17) Instances de concertation

Compte tenu de l'organisation actuelle des enquêtes de branche et de l'importance des données de production fines pour les organisations professionnelles, toutes celles qui sont concernées ont été individuellement contactées, dans un premier temps, pour leur exposer le contexte et les objectifs de cette rénovation. A l'été 2007, un groupe de travail rassemblant le Sessi et les organisations professionnelles agréées a été mis en place, en particulier pour étudier les modalités de partenariat entre le Sessi et les organisations professionnelles dans cette nouvelle organisation.

S'agissant des utilisateurs internes à l'appareil statistique que sont les comptables nationaux, un examen approfondi de leurs besoins a été mené ; cet examen a permis notamment d'envisager une collecte à une fréquence bien moindre qu'auparavant (pluriannuelle) de certaines variables. Dans ce dernier cas, ces variables n'ont pas été reconduites dans l'enquête annuelle de production (EAP).

18) Exploitation et diffusion des résultats

Dans le cadre du programme Resane, la diffusion des résultats sera profondément revue dans son calendrier et dans sa forme ; quelques principaux éléments peuvent être d'ores et déjà donnés, tout en soulignant que le dispositif dans son ensemble n'est pas encore définitif.

Le calendrier de diffusion des statistiques structurelles (dont celles élaborées grâce à l'EAP) sera sensiblement identique à celui suivi aujourd'hui pour les résultats de l'EAE industrie : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence ; de plus, des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature - division vraisemblablement).

Le calendrier de diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodcom, c'est à dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le principal vecteur de diffusion sera le site Internet du Sessi.

Une attention particulière sera portée à la cohérence de la diffusion du Sessi et de l'Insee, suite logique de l'imbrication plus forte des processus de production dans le cadre de Resane.